

## Agent(e) de police

### 1. DESCRIPTION GENERALE DE LA FONCTION

Participer au maintien de l'ordre et de la tranquillité publics ; veiller au respect des bonnes mœurs ; veiller à la sécurité publique, en particulier la protection des personnes et des biens ; veiller à l'observation des règlements communaux et des lois en général. Porter aide et secours chaque fois que cela est possible.

### 2. TACHES PRINCIPALES

2.1 Garantir une présence visible intelligente par des patrouilles motorisées et pédestres

2.2 Participer à la bonne marche d'un dispositif de régulation du trafic en marche et au repos

2.3 Procéder aux constats des accidents

2.4 Réprimer les infractions aux lois et règlements

2.5 Rédiger les rapports de renseignements généraux

2.6 Effectuer les divers recensements de façon permanente ou ponctuelle

### RESPONSABILITE

- d'agir de manière proactive ;
- de se souvenir que la prévention prime sur la répression ;
- de repérer et prévenir les désordres ou actions illicites possibles ;
- de veiller à promouvoir l'image de marque du corps de police et de la Région.
  
- de l'exécution des missions données ponctuellement par le responsable du dispositif.
  
- de porter secours aux blessés et assurer la sécurité sur place ;
- de l'établissement et de la bien facture du rapport de constat ;
- de rétablir la circulation dès que possible.
  
- de l'établissement et de la qualité des rapports.
  
- du respect des dispositions relatives au secret professionnel et à la protection de la personnalité ;
- de la qualité des rapports ;
- du respect des délais.
  
- de l'exécution des missions données de façon générale ou ponctuelle.

- 2.7 Respecter et faire respecter les mesures individuelles et collectives de sécurité au travail (MSST) - du respect des prescriptions légales en matière de sécurité au travail.
- 2.8 Exécuter toutes les autres tâches qui lui sont confiées - de leur bonne exécution dans les délais impartis.

**3. LIAISONS HIERARCHIQUES**

- Supérieur direct : - Chef d'unité et son remplaçant, respectivement chef de patrouille
- Subordonnés directs : - Aucun

**4. CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES / CONDITIONS D'ENGAGEMENT**

- CFC ou formation de police jugée équivalente
- Pour les hommes avoir accompli ses obligations militaires
- Selon dispositions contenues dans le RS du corps
- Accepter un service par rotation de façon à assurer la permanence du service
- Connaissances informatiques

**5. APTITUDES / DIVERS**

- Contact facile et courtois avec le public
- Sens de la discrétion et du respect de la discipline et de la hiérarchie
- Grande disponibilité dans le service à des tiers
- Faculté de s'adapter rapidement à des situations diverses
- Résistance au stress

Lu et approuvé :      Date : .....      Signature : .....